

communiqué de presse

Paris, le mercredi 15 octobre 2009

Campagne SOFICA 2009/2010 : soutien renforcé en faveur de la production indépendante

L'enveloppe de la collecte que les SOFICA vont placer avant le 31 décembre 2009 auprès des particuliers et qui sera destinée à des investissements dans le cinéma et l'audiovisuel en 2010 s'élève, comme l'an dernier, à 63 M€.

Le CNC a procédé conjointement avec le ministère du Budget à l'analyse des 14 projets de sociétés sollicitant un agrément pour la campagne 2009-2010.

L'analyse du CNC a été guidée par la réforme des SOFICA mise en place cette année, en concertation avec les professionnels, et dont les objectifs principaux sont d'accentuer le soutien à la production indépendante, d'orienter les investissements vers les œuvres pour lesquelles l'apport des SOFICA est particulièrement décisif, de garantir la diversité et les grands équilibres du dispositif. Les obligations et critères de répartition ont ainsi été renforcés : part minimale d'investissements non adossés portée à 50% et non plus 35%, limitation de l'adossement, toutes SOFICA confondues, à 3 M€ à un même opérateur, investissements dans les films de moins de 8 M€ encouragés, attention portée aux investissements chez des producteurs délégués indépendants ainsi que dans les premiers et deuxièmes films.

La répartition de la collecte a été effectuée sur la base des engagements pris par les SOFICA, en regard des nouveaux critères issus de la réforme. Pour les SOFICA déjà en activité, le bilan des investissements réalisés en 2008 ainsi que les évaluations des commissaires du gouvernement ont également été pris en compte.

Au total, l'enveloppe de 63,07 M€ est répartie entre 11 SOFICA agréées contre 12 l'an dernier, soit une allocation moyenne par SOFICA en légère augmentation à 5,73 M€ contre 5,25 M€ en 2008. Deux projets n'ont pas obtenu d'agrément et 1 projet a été retiré en cours de procédure d'agrément. Le choix de limiter le nombre de SOFICA agréées répond au souci d'éviter un émiettement des moyens, préjudiciable à l'efficacité du dispositif, notamment pour les producteurs dans leurs recherches de financement.

Le CNC, en accord avec le ministère du Budget, a en outre veillé à doter de manière plus conséquente les SOFICA les « mieux disantes » dont les modèles économiques privilégient les investissements non adossés en faveur de la production indépendante. Sur la base de la répartition retenue (jointe à ce communiqué) et des engagements pris, les SOFICA réserveront en 2009, en moyenne au moins 74 % (plusieurs vont jusqu'à 100 %) de leurs fonds à des investissements non adossés au sens de la charte SOFICA publiée sur le site du CNC. Pour mémoire, ce chiffre était de 67,4% pour les engagements de 2008.

Un dossier complet sur les SOFICA et en particulier le bilan détaillé des investissements réalisés en 2008 sont consultables sur le site du CNC www.cnc.fr.

> [Télécharger la collecte 2009 pour investissements 2010 \(11 SOFICA agréées\)](#)

Stéphanie Gavardin
Présidence du CNC
Chargée des relations presse
tél. +33 1 44 34 34 71
stephanie.gavardin@cnc.fr

Collecte 2009 pour investissements 2010 (11 SOFICA agréées)

SOFICA	Montant agréé en 2009	% investiss. non adossés *	Adosseur
A + IMAGE 2	5 000 000 €	100%	Pas d'adossement
BPI 11	4 500 000 €	50%	Pathé, Media Participation et Wild Bunch
CINEMAGE 5	9 700 000 €	75%	Pathé, MK2, Wild Bunch, Agat
COFANIM 3	4 400 000 €	60%	Millimages, Moonscoop
COFICUP 5	6 500 000 €	100%	Pas d'adossement
COFIMAGE 22	5 500 000 €	55%	Nord-Ouest, Agat, Fidélité
COFINOVA 7	5 500 000 €	50%	producteurs indépendants, Arte
LA BANQUE POSTALE IMAGE 4	7 000 000 €	100%	Pas d'adossement
MANON (primo accédante en 2009)	4 170 000 €	50%	Mars Films
SOFICINEMA 7	4 800 000 €	100%	Pas d'adossement
UNI ETOILE 8	6 000 000 €	55%	Wild Bunch, Thelma Films, Nord-Ouest
TOTAL collecte 2009	63 070 000 €		
% investissements non adossés		74%	

* Les investissements non adossés sont des investissements pour lesquels aucun accord de rachat à un prix fixé à l'avance n'a été conclu.